



Les décisions du Bureau en bref

14 septembre 2022

Parc naturel régional du Pilat 14 septembre 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

.....

Une réunion de Bureau délocalisée à Echalas dans le cadre de la quinzaine des Rendez-vous de mon Parc organisée sur cette commune du 2 au 17 septembre.

Merci aux élus de la Commune pour leur accueil et la participation à la réunion de Bureau de Fabien KRAEHN, maire, Thierry RAULET et Rosemarie PERRIN, respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante du Parc pour Echalas.



ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Climat, Énergie et Mobilité s'est réunie le 6 juillet 2022. Elle a travaillé sur les pistes d'actions en déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique, qui s'écrit en lien avec les travaux menés sur le Plan de Paysage. La Commission a également échangé sur l'état d'avancement des actions dans les communes pour la réduction de la pollution lumineuse et de la consommation d'énergie induites par l'éclairage public.
- Les membres du Bureau vont tous intégrer la Commission Evaluation et Révision de la Charte à compter d'octobre 2022.

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau a validé :

- les demandes de subvention, auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER animé par le Parc et auprès de la Région dans le cadre du Plan pastoral territorial, pour la valorisation et la sensibilisation des habitants (et notamment des enfants) au pastoralisme.
- la candidature du Parc pour le Projet agro-environnemental et climatique sur la période 2023-2027 qui devrait bénéficier à 63 agriculteurs et mobiliser 1 462 072 € de financement de l'Union européenne, de l'État, des Agences de l'Eau et des Départements. Ce projet est mené en partenariat avec les intercommunalités du territoire.
- La mobilisation de financement de l'État et de l'Union européenne, dans le cadre de Natura 2000, pour une action de valorisation et de préservation de la myrtille sauvage.
- les demandes de subvention, auprès de la Région et du Département du Rhône, pour le programme d'actions culturelles du Parc en 2023 (Résidences d'artistes, Champ Libre, Festival du cinéma solidaire).

- la demande de subvention auprès de la Région pour l'achat d'une voiture hybride qui sera mise en autopartage à Pélussin en remplacement d'un véhicule à essence.
- la demande de subvention auprès de la Région pour le renouvellement des équipements du jardin de la Maison du Parc, en vue notamment de conserver son accessibilité aux personnes en situation de handicap, et des sentiers de randonnée.
- la candidature du Pilat au dispositif régional « Territoires Région Pleine Nature » en lien avec les intercommunalités du territoire et leur office de tourisme. Si acceptée, cette candidature permettra aux porteurs de projet du territoire de solliciter un soutien régional afin de conforter l'offre pilatoise en matière de sports et de loisirs de pleine nature.
- la participation du Parc à la candidature du futur programme européen LEADER à l'échelle de la Loire (incluant la partie Rhône du Parc) sur la période 2023-2027.

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

Le Bureau a validé :

- la demande de subvention auprès de la Région pour la conception d'une œuvre d'art - refuge dans le cadre du projet « Fenêtres sur le paysage » à Saint-Julien-Molin-Molette, projet réalisé par l'association « Derrière Le Hublot ».
- les demandes de subvention à la Région au titre du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » en 2022 : soit 13 projets portés par 12 maîtres d'ouvrage différents correspondant à un montant total de dépenses de 571 228 € pour la réalisation desquelles un soutien régional de 231 632 € a été sollicité.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé des conventions de partenariat avec l'Association Inter Parcs Massif Central pour la mise en œuvre d'actions de Tourisme durable sur le Pilat : itinérance, fréquentation, design de l'offre.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr